

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 002-2250/17/BM

**■ Attribution de subventions à titre exceptionnel au Festival international du documentaire de Marseille et au Festival Marseille Jazz 5 continents
MET 17/4220/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Au regard du rayonnement des actions portées par culturels du territoire métropolitain, à titre exceptionnel, la Métropole propose d'attribuer les subventions suivantes pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par les associations en matière de proposition de développement de la vie culturelle locale contribuant à la promotion de l'image du territoire.

Festival international du documentaire (FID Marseille)

La première édition eu lieu en 1990, et se tient chaque année durant l'été pendant 7 jours. L'association est présidée par Paul Otchakovsky-Laurens, et dirigée par Jean-Pierre Rehm. C'est plus de 50 partenaires qui se sont associés à ce projet, ayant lieu dans des espaces culturels fort de la ville de Marseille : MuCEM, Alcazar, Cinéma les variétés...

L'objectif de l'association est de faire découvrir et redécouvrir le cinéma international d'hier, d'aujourd'hui et de demain. A ce titre, le FID Marseille répond à l'objectif de la Métropole concernant l'accessibilité de la Culture pour tous. Chaque année, 400 élèves y sont accueillis, ainsi que des groupes de centre sociaux ou d'associations travaillant auprès de publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques.

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017**

L'Association est soutenue par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, le centre national de le cinématographie (CNC), Air France et la société des producteurs de cinéma et de Télévision.

Les objectifs du projet porté par l'association Vue sur les docks sont les suivants :

- Découvrir de nouveaux talents, relayer, permettre de la mise en relation dans le domaine du cinéma,
- Proposer du contenu cinématographique diversifié pour intéresser tous les publics, diffuser la culture,
- Partager et réfléchir ensemble : création de cohésion sociale et enrichissement intellectuel et culturel,
- Promouvoir la création cinématographique internationale contemporaine et étendre les réseaux internationaux avec d'autres manifestations.

En 2017, le FID présente du 11 au 17 juillet plus de 200 films représentant 43 pays pour près de 25 000 spectateurs. L'événement se passe sur divers lieux importants : le MuCEM, la villa Méditerranée, le cinéma Les Variétés, l'Alcazar, le théâtre Silvain, le cinéma Le Miroir de la Vieille Charité, le Vidéodrome 2, la Chambre de Commerce et d'industrie de Marseille-Provence, le studio Fotokino, le centre pénitentiaire des Baumettes et les galeries d'art associés.

Durant la semaine, tous les films sélectionnés sont programmés dans différents lieux thématiques. Une semaine remplie de projections en plein air, de ciné-concerts, de moments festifs, de masterclass, de rencontres professionnelles, d'expositions et enfin de rencontres avec les réalisateurs.

Sur cette intense période, quelques dispositifs originaux comme la remise de différents prix par des lycéens, détenues, et stagiaires qui participent à cet événement en tant que jury ont été mis en oeuvre. Le FIDLab permet au créateur d'une dizaine de projets de films, de présenter et promouvoir leurs projets devant une centaine de coproducteurs potentiels, de fonds de soutien, de diffuseurs et de distributeurs. Le FIDLab est organisé sur deux jours. Le FIDCampus, quant à lui, est une résidence de formation à destination d'étudiants et de jeunes réalisateurs. Ces étudiants proviennent aussi bien de la région que d'écoles étrangères partenaires. Le FIDCampus se conclut par des projections publiques des films des jeunes réalisateurs.

L'association propose des tarifs divers : la séance à 6 € (5 € à tarif réduit), le pass 5 séances à 25 €, le 10 séances 50€ et le pass festival à 60 € (45 € à tarif réduit).

Le budget prévisionnel pour 2017 est de 910 020 € avec 10 % d'autofinancement, 83 % de financements publics et 7 % de financements privés. Les financements publics attendus sont ceux de la Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Métropole, du CNC, de la DRAC (ministère de la Culture), de la ville de Marseille, de l'institut Français Paris, de MEDIA Europe Film Literacy.

L'association sollicite la Métropole à hauteur de 30 000 €, la Métropole propose un financement 2017 à hauteur de 20 000 €.

Festival Marseille Jazz 5 continents

La création de l'association Festival de Jazz des Cinq Continents à Marseille ainsi que sa première édition datent de 2000. Depuis, le nombre de spectateurs n'a cessé de croître de 5000 en l'an 2000 à 40 000 en 2016. Elle est composée aujourd'hui d'une équipe de professionnels. Elle dispose de trois partenariats importants : Aix-Marseille-Université, L'Institut Musical de Formation Professionnelle (IMFP), et Culture du Cœur.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017

Pour la première année, en 2017, l'association programme 8 concerts dans 7 communes hors Marseille ainsi que des actions pédagogiques et de médiation, principalement en direction de la jeunesse. Les sept communes concernées sont : Aix-en-Provence, Aubagne, Cornillon Confoux, La Ciotat, Salon de Provence, Trets, Vauvenargues. Le Festival étend ainsi ses activités sur l'ensemble du territoire métropolitain et notamment dans les communes avec un nombre d'habitants moins important.

Les objectifs portés par ce projet sont :

- Impliquer et sensibiliser le public le plus large possible
- Inciter à la pratique musicale
- Professionnaliser les musiciens

Ces événements sont gratuits sauf pour Salon où le tarif est de 15 € à 20 € pour les concerts qui s'y déroulent. Ils auront lieu au cours de l'année 2017.

Du 19 au 29 juillet 2017, l'association organise l'événement musical majeur du territoire qu'est le festival Marseille Jazz des 5 continents dans différents lieux à Marseille : le Palais Longchamp, le théâtre Sylvain, la Friche la belle de mai et le MuCEM. Ces événements sont payants.

Le budget prévisionnel de l'opération de diffusion dans les communes hors Marseille pour 2017 est de 163 000 € avec 26 % d'autofinancement, 74 % de financement public. Pour cette action en particulier, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 120 000 €, la Métropole propose un financement 2017 à hauteur de 80 000 €.

Il convient de préciser qu'il est dérogé à l'article 11.3 du RBF dans la mesure où le FID a lieu du 11 au 17 juillet 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par les associations en matière de proposition de développement de la vie culturelle locale, facteur de cohésion sociale et de rayonnement du territoire, il est proposé aujourd'hui d'attribuer deux subventions à des opérateurs pour des événements uniques sur le territoire métropolitain et qui présentent pour la première fois en 2017 une circulation de leurs actions culturelles dans d'autres communes de la Métropole que leur commune d'origine.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées les subventions suivantes au titre de l'exercice 2017 :

- Festival international du documentaire : 20 000 €
- Festival de Jazz des cinq Continents : 80 000 €

Article 2 :

Sont approuvées les deux conventions d'objectifs et de moyens, annexées à la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions et à prendre les décisions afférentes à cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017